



NANCUISE (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome IV (1854)**

Situation : Le village est situé au fond de l'étroite et profonde vallée du Valouson. (*Villa de Nancusi, Nancuise*)

Village de l'arrondissement de Lons-le-Saunier ; canton et bureau de poste d'Orgelet ; perception de Présilly ; paroisse de Marigna-sur-Valouse ; à 3 km de Marigna, 12 km d'Orgelet et 32 km de Lons-le-Saunier, en passant par Montaigu.

Altitude : 373^m.

Le territoire est limité au nord par Rothonay et Chavéria, au sud par Marigna, à l'est par Chambéria, à l'ouest par Rothonay, Pymorin, Gigny et Monnetay. Les granges de Leschaux, de la Roche, le Moulin, la papeterie de la Foule, la papeterie Pique et la Chapelle font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Chatagna et à Marigna ; par la rivière de Valouson, le ruisseau de la Petite-Valouse qui y prend sa source, et le ruisseau de la Fontaine de pierre.

Les maisons sont généralement construites en pierre, élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée, et couvertes en tuiles creuses, plates, ou en chaume.

Population : en 1790, 182 habitants ; en 1846, 165 ; en 1851, 153, dont 72 hommes et 81 femmes ; population spécifique par km carré, 29 habitants ; 38 maisons ; 38 ménages. En 2002 : 47 habitants. Les habitants n'émigrent pas.

État-Civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1792.

Vocabulaire : Saint Sébastien. Paroisse de Marigna-sur-Valouse.

Série communale à la mairie. La série du greffe déposée aux Archives Départementales a reçu les cotes 3 E 5675 à 5679 et 3 E 8098. Tables décennales : 3 E 1283 à 1291.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 783-784, 5 Mi 1265, 5 Mi 16 et 5 Mi 1184.

Cadastre : exécuté en 1826 : surface territoriale 521 Ha 40 a divisés en 881 parcelles que possèdent 98 propriétaires, dont 50 forains ; surface imposable 514 Ha, savoir : 252 en bois, 136 en terres labourables, 92 en pâtures, 26 en prés, 5 en friches, 1 Ha 34 a en sol et aisances de bâtiments, 67 a en jardins ; d'un revenu cadastral de 5879 fr. ; contribution directe en principal 1362 fr.

Le sol, montagneux, ne rend que trois ou quatre fois la semence et produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, du chanvre, du foin, des fourrages artificiels, un peu de légumes secs et de

vin, et beaucoup de fruits. On exporte le quart des céréales et on importé les neuf dixièmes des vins. Le revenu réel des propriétés est de 5 à 6 fr. pour cent.



On élève dans la commune des bêtes à cornes, des mulets, des chèvres, des ânes pour le service des moulins, des porcs et des volailles ; 30 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait beaucoup de progrès.

On trouve sur le territoire de bonnes sablières, de la pierre ordinaire à bâtir, de taille et à chaux.

Les habitants, généralement dans l'aisance, fréquentent les marchés d'Orgelet. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture.

Il y a un moulin à farine à trois tournants et un cylindre, une usine à battre le blé et un martinet.

Papeteries : Il existe deux papeteries à Nancuisse, l'une qui fut établie, en 1740, par M. de Balay-Marigna, de la famille duquel elle a passé à M. de Broissia, et l'autre, construite en 1851, par MM. Pique frères, d'Uzès.

La première, alimentée par les eaux du Valouson, est à l'est du village et occupe journellement onze ouvriers. On n'y fabrique que du carton satiné pour les apprêteurs de draperies et de soieries. Les produits, d'une valeur annuelle de 26.000 fr. environ, sont exportés en France et à l'étranger.

La seconde, mise en mouvement par la Petite-Valouse, occupe dix ouvriers. On y fabrique des produits de même nature que dans la précédente, pour une valeur de 24.000 fr. MM. Pique ont obtenu des mentions honorables et des médailles d'honneur aux expositions de Paris et de Londres, en 1849 et 1851.

Biens communaux : une chapelle; une maison commune, construite en 1844, qui a coûté 11.000 fr. ; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 22 garçons et 18 filles ; 257 Ha 85 a de bois, pâtures, friches et terres ; d'un revenu cadastral de 1177 fr.

Bois communaux : 176 Ha 44 a ; coupe annuelle 5 Ha 29 a.

Budget : recettes ordinaires 1972 fr. ; dépenses ordinaires 1879 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Le nom de Nancuisse dérive de deux mots celtiques, *nan*, source, et *cot*, *coat*, en latin *cotia*, *cosia*, *bois*, *forêt*. Le ruisseau de la *Doye*, au bord duquel est situé le village, prend sa source sur le territoire même, au pied d'une montagne que couronnent les ruines d'un vieux château. Il se réunit au ruisseau de Vaux, qui sort du vallon de Chatagna, et donne alors naissance à la rivière du Valouson. Les habitations sont resserrées entre de hautes montagnes, couvertes de buis et d'autres essences forestières qui les dérobent à tous les regards.

Nancuisse est trop près d'Orgelet, l'un des principaux foyers du druidisme dans la Séquanie, pour ne pas être riche en monuments élevés aux anciennes divinités de la Gaule. Sa mystérieuse vallée, ses épaisses forêts, enveloppaient de leur ombre impénétrable le culte rendu par ses premiers habitants à la *roche Ossa*, à la *grosse pierre de Vesvre*, à la *Fontaine sacrée de la Doye* et au *Molard du Fol*. Ce fut probablement dans le but de combattre une religion qui leur était hostile, que les Romains ouvrirent cette contrée à la civilisation en traçant le grand chemin qui, d'Orgelet, tendait à Lyon, en passant sur les rochers de Nancuisse et à Monnetay. Cette route, connue sous le nom de *Vie Saunier*, fut fréquentée par les marchands et les voituriers jusqu'au XVIII^e siècle. On trouve la trace de cette voie et de l'embranchement qui tirait à Arinthod, dans les lieux dits *sous la Pérouse*, *aux Routes*, et *derrière la grande Route*. Le nom de Nancuisse se rencontre dans les chartes dès le commencement du XII^e siècle.

Seigneurie : La seigneurie de Nancuisse était l'une des plus considérables de la baronnie d'Orgelet. Elle comprenait le village de ce nom, *Chatagna* (commune de Chavéria), *Échaila* (commune de Rathonay),



Marzenay (commune de Chambéria), Savigna et Ugna (commune de Savigna). Les villages de Savigna, Ugna et Marzenay n'en furent démembrés qu'en 1731.

Le seigneur avait dans sa terre la justice haute, moyenne et basse, avec pouvoir d'instituer un bailli, un châtelain, un lieutenant, un procureur, un scribe et des messiers ; le droit exclusif de chasse et de pêche, les épaves, l'échantillonnage des poids et mesures, l'impôt des quatre cas, des corvées et de vastes forêts banales.

Le signe patibulaire, à deux colonnes, pour l'exécution des criminels, était au bord du grand chemin, dans l'endroit appelé en *Rebatay*.

Seigneurs : Une famille noble de nom et d'armes posséda, dans l'origine, la seigneurie de Nancuisse. Hugues de Cuisel, en fondant la chartreuse de Vaucluse, vers l'an 1140, comprit dans sa donation la terre qu'il avait achetée de Pierre de Maisod et de Pierre de Nancuisse, petit-fils de ce dernier. C'est donc à tort que M. Duvernoy, dans ses notes sur Gollut, col. 636, a dit que les la Baume et les Nancuisse n'étaient nommés dans nos chartes franc-comtoises que depuis la seconde moitié du XV^e siècle. Humbert, sire de Nancuisse, signa, en 1199, au château d'Écrilles, une donation en faveur de la même chartreuse. Hugues et Simon, ses fils, vivaient en 1216.

Les sires de Nancuisse disparurent comme les sires de Dramelay, d'Ecrilles, de Marangea, de Montjouvant, et, dès le XIII^e siècle, ne possédèrent plus que des fiefs éloignés de la terre dont ils portaient le nom.

Par un acte daté du mois de février 1306 (v. st.), Alix, veuve de Jean de la Baume, chevalier, reconnu tenir en fief, au nom de ses enfants mineurs, de Jean de Chalon, comte d'Auxerre la seigneurie de Nancuisse et ses dépendances, délaissées par Perrin de la Baume, son beau-père. Une difficulté survint, en 1389, entre Guillaume de Ray, seigneur de Nancuisse, et Huguenin de Binans, sire de Chambéria, au sujet de la Justice sur certaines parties de territoire placées à la limite de leurs terres. Jean, bâtard de Chalon, les appela à la cour d'Orgelet et condamna le sire de Chambéria à se désister de ses injustes prétentions.

Quelques années après, on trouve la seigneurie de Nancuisse entre les mains de Catherine de Neuchâtel, fille de Thiébaud VI, sire de Neuchâtel et de Blamont, et de Marguerite de Bourgogne. Jean de Granson, son mari, chevalier, sire de Pesmes, Durnes, Montrambert, ayant été désigné, en 1395, pour accompagner le comte de Nevers dans son voyage de Hongrie, fut tué l'année suivante à la bataille de Nicopolis. Sa veuve habita souvent le château de Nancuisse, où elle vivait entourée d'une cour nombreuse. Elle y reçut, au mois de juillet 1405, l'hommage de Jean Gibot de Matafelon, écuyer, pour ses biens de Savigna ; au mois de juillet 1407, celui de Jean Musy, écuyer, pour une maison et des cens à Échailla ; le 6 novembre 1423, celui d'Humbert de Balmay, écuyer, sire de Montjouvant, pour différents meix situés aussi à Échailla ; et, trois jours après, Beraud de la Tournelle, sire de Pellapucin, se reconnut son vassal pour plusieurs meix situés à Nancuisse. Catherine de Neuchâtel avait institué pour son héritier Thiébaud VII de Neuchâtel, son neveu. Ce seigneur vendit, en 1429, la terre de Nancuisse à Nicolas Rollin, d'Autun, chevalier seigneur d'Authume et chancelier de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Chevalier considère la famille Rollin comme originaire de Poligny ; mais il n'y avait qu'une branche établie dans cette ville.

Les ancêtres de Nicolas Rollin habitaient Orgelet.

Le 27 novembre 1432, ce seigneur reçut l'hommage d'Etienne de Montaigu, sire de Revigny, pour deux meix et le moulin de la Doye, situés à Nancuisse. Le 10 avril 1442, il acheta de Jeanne Gelin, épouse de Pierre Feuvrier, de Poligny, et de Claudine Gelin, épouse de Claude Sarrazin, de Colonne, tous les droits qu'elles avaient à Nancuisse du chef d'Huguenin de la Tournelle, leur oncle. *Henri*, sire de Fétygny, acquit de Nicolas Rollin la seigneurie de Nancuisse. Le 28 septembre 1451, il reçut l'hommage d'Etienne de Bouzailles, écuyer, de Guyette et Etienne d'Ugna, nièces de ce dernier, pour les biens qu'ils avaient à Ugna et Savigna, et celui de Guillaume de Bussy.

Par un acte du 18 avril 1467, il reçut, à titre d'échange, de Guigonne de Salins, veuve de Nicolas Rollin, la seigneurie de Bornay, et céda en retour la seigneurie de Nancuisse. Cette dame la laissa à Louis Rollin, chevalier, seigneur de Présilly, l'un de ses fils, que l'historien Chevalier fait mourir à la bataille de

Granson, tandis qu'en 1498 il était encore en procès avec les habitants de Savigna pour les contraindre à faire guet et garde en son château de Présilly, et qu'il consentit, le 7 décembre 1509, à l'acquisition faite par Humbert de Binans, seigneur de Chambéria, et Marc de Binans, seigneur de Montadroit, de cens en grains, argent, poules et corvées à Échailla, vendus par Françoise Morel, épouse de Louis Morel, écuyer, seigneur d'Écrilles.



En 1511, il se qualifiait de maréchal héréditaire et veneur du Hainaut pour le duc de Bourgogne.

On ignore comment la seigneurie de Nancuisse sortit de la famille Rollin pour entrer dans celle de la Baume-Montrevel. Ce qu'il y a de certain, c'est que Claude de la Baume, chevalier de la Toison-d'Or et maréchal de Bourgogne, baron de Mont-Saint-Sorlin et de Présilly, la possédait en 1534. Il la vendit à réachat, le 18 janvier 1537 (v. st.), ainsi que les terres de Toulangeon, de Villeneuve, de Pellapucin et de Beffia, à Jean Lallemand, baron de Bouclans, moyennant 7000 écus. Henri, comte de Nassau, comme suzerain, donna son consentement à cette acquisition le 25 janvier suivant. Jean Lallemand céda Nancuisse, à titre d'échange, le 27 août 1538, à Jean de Vaudrey, chevalier, gentilhomme de la bouche de l'empereur Charles-Quint, mais il fit résilier cet échange en 1541. Il reçut l'hommage que lui fit, le 16 juin 1543, Marguerite de Lanthenne, veuve d'Aymard de Ronchaud, des biens qu'elle avait acquis à Nancuisse de Denise de Lanthenne, sa sœur, épouse de Claude Fauquier, écuyer, et de Gérard Fauquier, leur fils. Il conserva la seigneurie de Nancuisse jusqu'au 29 août 1557. Claude de la Baume, archevêque de Besançon, et François de la Baume, son frère, comte de Montrevel, enfants et héritiers du maréchal Claude de la Baume, avaient cédé la faculté de rachat qu'ils avaient sur cette terre à Claude de la Villette, seigneur de ce lieu. Ce dernier remboursa Jean Lallemand et le déposséda. Il jouit de cette seigneurie jusqu'à sa mort et la transmit à Hélène de la Villette, sa fille, épouse de Philibert de Chissey, seigneur de Chalain et capitaine de Bletterans.

Antoine, fils de François de la Baume, comte de Montrevel, intenta un procès à Hélène de la Villette, sous prétexte qu'il éprouvait une lésion énorme sur la vente de la seigneurie de Nancuisse, et la força, en 1583, à renoncer au bénéfice de cette acquisition. Ce seigneur habitait presque toujours le château de Présilly. Il y reçut l'hommage que lui rendit, le 5 novembre 1583, Claude de Binans, seigneur de Chambéria, pour des meix à Échailla et pour le fief de Blesney, en moyenne justice. Le 29 octobre 1584, il vendit Nancuisse, sous faculté de réachat, à Claude de Vautravers, doyen de l'église collégiale de Poligny, qui la laissa, en 1588, à Renée de Vautravers, sa nièce.

Le 7 janvier 1589, Claude-François de Fauchier, baron de Savoyeux, l'Étoile, et Renée de Vautravers, son épouse, vendirent ce domaine à Benoît Charreton, chevalier, seigneur de Chassey, Pymorin, Roche, trésorier général du roi d'Espagne. Cet acquéreur laissa quatre fils, Claude, Jean, Maximilien et Charles Charreton, et deux filles. Henriette d'Aens, sa veuve, conserva la jouissance de Nancuisse jusqu'à sa mort, arrivée après 1629. Claude de Mamix acquit cette terre des enfants de Benoît Charreton vers l'an 1632. Gasparine de Lezay, sa veuve, en jouissait en 1685. Claude-César de Marnix, leur fils, la laissa à Claude-François de Grivel, chevalier, seigneur de la Muire, l'un de ses héritiers collatéraux. Henri-Gaspard de Grivel la possédait en 1733. Claude-Joseph de Grivel, seigneur de Perrigny, la Muire, la vendit, le 19 mars 1735, à M^{lle} Charlotte-Françoise-Gasparine de Grammont, baronne de Châtillon-Guyotte et dame de Chambéria, moyennant 18.400 livres. Cette dame épousa le marquis du Cheylard et l'institua pour son héritier universel. Son testament fut attaqué par Claude-Louis-Maximilien, libre baron d'Yselin, seigneur de Lanans, qui consentit à un traité, signé le 15 juillet 1732, d'après lequel la seigneurie de Nancuisse lui fut attribuée. Le comte Louis-Maximilien, libre baron d'Yselin de Lanans, maréchal des camps et armées du roi, qui habitait Besançon, fut le dernier possesseur féodal de ce beau domaine. Ce seigneur ayant émigré en 1792, ses biens furent vendus nationalement. Il ne laissa pour héritière qu'une fille, Françoise-Élisabeth-Flavie, mariée au vicomte de Clermont Mont-Saint-Jean, ancien capitaine de cavalerie.

Château : Au nord-ouest du village et à la naissance du vallon de la Doye, est une éminence naturelle, appelée le Vieux-Château, sur laquelle s'élevait le château-fort de Nancuisse, dominé de toutes parts par de hautes montagnes. Ruiné par les armées de Louis XI en 1480, il n'en reste plus de vestiges.



Fief de Bussy : La famille de Bussy possédait un fief considérable à Nancuisse, notamment le moulin ou la foule de la Doye, moitié d'une forêt appelée *Outre-Laigue*, et de nombreux meix disséminés dans le village.

Le 29 juillet 1448, Henri, sire de Fétigny et de Nancuisse, acensa à Guillaume et Louis de Bussy, écuyers, le cours d'eau de la rivière de Nancuisse, avec pouvoir d'y construire toutes les usines qu'ils voudraient, telles que foules, moulins et battoirs, et de remplacer les anciennes sous réserve de la mouture franche pour lui, ses fermiers et l'hôpital, et d'un cens de huit mesures, moitié froment et avoine. Ce fief passa de M. de Bussy, seigneur de Vescles, à la famille du Pin. Catherine du Pin le porta en dot à Jean-Gabriel de Benoît, seigneur de la Charne. Gabriel de Benoît de la Charne le vendit, en 1612, à M. de Balay de Marigna, qui l'a transmis à ses descendants.

Fiefs divers : Le territoire de Nancuisse était divisé en un grand nombre de meix qui appartenaient à différents seigneurs et étaient acensés à des colons moyennant des redevances en blé, avoine, poules et fromages.

En 1268, Hugonet et Guyenet Tarrus, frères, reconnurent tenir en fief de Perrin de Chalon, dit le Bouvier, soixante soudées de terre à Nancuisse et au voisinage. Jean de Corans, écuyer, se reconnut, en 1294, vassal de Jean de Chalon I^{er}, comte d'Auxerre, pour plusieurs meix situés dans ce village et à Échailla.

Privilèges : Le 9 octobre 1884, Antoine de la Baume, comte de Montrevel, concéda aux habitants de Nancuisse tous les terrains communaux avec pouvoir de les défricher, de les cultiver, de les partager et de vendre leurs lots les uns aux autres, sans attoucher cependant aux bois banaux.

Chapelle : Nancuisse dépendait de la paroisse de Monnetay. Il y avait dans le village une chapelle dédiée à saint Laurent, isolée sur le bord du grand chemin d'Orgelet, dans laquelle le curé de la paroisse devait célébrer la messe et les vêpres aux octaves des fêtes de Pâques, Pentecôte, Noël, et le jour des fêtes de saint Laurent et de saint Sébastien. Cette chapelle ne se compose que d'une nef rectangulaire du style ogival, voûtée en berceau.

Maladrerie : Dans le lieu dit à la *Malatare*, existait un hospice pour les lépreux, qui n'a pas laissé de vestiges.

Hôpital : Le seul titre qui mentionne l'hôpital de Nancuisse est l'acensement du cours d'eau de la Doye fait en 1448 à Guillaume et Louis de Bussy, dans lequel il est dit que l'hôpital aura sa mouture franche aux moulins qui seront construits par ces derniers. Les biens de cet hospice furent réunis, au XVII^e siècle, à l'hôpital d'Orgelet.

Etat de Nancuisse au moyen-âge : Nancuisse avait, au XVI^e siècle, une importance qu'on ne soupçonnerait plus aujourd'hui. Il y avait des fabriques de draps, des ateliers de teinture, des tanneries, des foules, des battoirs, des tourneurs sur buis, plusieurs familles nobles et bourgeoises. Les guerres de l'an 1636 et la peste mirent fin à cet état de prospérité. Le village resta inhabité pendant plus de vingt ans à la suite de ces calamités.

Bibliographie : Archives de la préfecture du Jura.